FORMATION

ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS (EvRP) – DOCUMENT UNIQUE (DUERP)

3 jours – 21 heures

EN PRÉSENTIEL OU EN DISTANCIEL

Objectifs

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre des plans d'action de prévention

Profil du formateur

- Formateur agréé et expert en prévention des risques, assurant des missions de conseil en santé et sécurité au travail auprès des entreprises (IPRP), qualifié K9 CONSEIL selon notre processus qualité

Public concerné

- Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP)

Document(s) délivré(s) suite à l'évaluation des acquis

- Attestation de fin de formation – Boite à outil EvRP (« Tool Box »)

Niveau de connaissance préalable requis

- Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité Sociale (CARSAT) – Joindre la copie de l'attestation au moment de l'inscription

Modalités d'évaluation des acquis

- QCM – Etude de cas (travail intersession)

Moyens techniques et pédagogiques

- Exposés et discussions – 1 journée de travail intersession
- Etudes de cas concrets en groupes et en sous-groupes / Mises en situations

Programme

Valeurs et Bonnes pratiques de l'Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS

- La démarche de prévention et les conditions nécessaires à la réussite
- Mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité

La mise en œuvre de l'évaluation des risques

- Aspects réglementaires, les principes généraux de prévention
- Mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques
- Formalisation
- Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP
- Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix

La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

Contrôle des connaissances – Bilan de la formation

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes à mobilité réduite (support, pédagogie et locaux). N'hésitez pas à nous contacter afin d'analyser votre besoin et d'adapter la formation le cas échéant.

Le +
K9 CONSEIL

+ Formateur / Consultant expérimenté (plus de 15 ans en poste de responsable HSE sur sites industriels)

+ IPRP du réseau CARSAT Haut de France – Expertise en accompagnement DUERP

+ Tool Box et accompagnement « post formation »

07 87 08 75 03
k9conseil@gmail.com

DATES
(Sur demande auprès de notre organisme)

Tarifs

Stage interentreprise :
750€ / personne

Stage intraentreprise :
2.550€ / groupe
(10 pers maxi.)

K9 CONSEIL – Formation et Conseil en Santé et Sécurité au Travail
Tel : 07 87 08 75 03 Email : k9conseil@gmail.com
SIRET 91064739500011 - Code APE : 85.59A
Déclaration d'activité de Formation N° : 32 020 157 702
IPRP : 258-02-2020 - N°TVA : FR53 910 647 395

MàJ le 10/10/2024
Ref – FI-012